

CHEF INTENDANT



Sous la supervision de la direction générale, le chef intendant assume les responsabilités suivantes :

Suivi administratif et documentation

- Assurer le suivi de l'inventaire des outils et des matériaux, et préparer les commandes.
- Respecter le budget approuvé par la direction générale.
- Compléter les auto-évaluations requises à la fin de chaque période.

Entretien et sécurité

- Coordonner les tâches d'entretien du site et des bâtiments.
- Assurer la sécurité et la propreté des lieux de travail, ainsi que l'organisation des outils, équipements et matériaux.
- Faire respecter les normes et lois en matière de sécurité, d'hygiène et de salubrité.
- Disposer correctement des déchets et des matières recyclables.
- Encourager une utilisation raisonnable et économique des matériaux et des produits d'entretien.

Gestion du personnel

- Superviser et soutenir le personnel dans une dynamique de travail saine.
- Fournir des listes de tâches régulières à l'équipe et aux bénévoles.
- Évaluer les intendants au quotidien, à mi-saison et en fin d'été.
- Assurer une communication fluide et veiller à la motivation et au bien-être de l'équipe.

Soutien technique et coordination

- Collaborer avec les autres secteurs du camp et leur offrir un soutien technique au besoin.
- Planifier les travaux majeurs et projets d'immobilisation avec la direction générale.
- Participer à d'autres tâches et activités selon les besoins et à la discrétion de la direction.

Exigences

- Être âgé d'au moins 21 ans.
- Avoir une expérience en entretien général du bâtiment, en construction ou en paysagement.
- Avoir un permis de conduire valide.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de ponctualité et de dynamisme.
- Adopter des comportements sécuritaires et contribuer activement à la prévention des incidents.
- Respecter en tout temps le code d'éthique et les règles de vie du camp.

Dates importantes

- Présence au camp : du 13 mai au 22 août